

Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale de l'Etat de Vaud. C'est le Syndicat suisse des services publics (SSP) qui s'est fait le porte-parole des employés. Le syndicat dénonce, dans la foulée, les conditions de travail au sein du département de chirurgie, service qui vient précisément de perdre le Dr Vionnet.

JEAN-PAUL GIJARD



TENSIONS De nombreux employés du HIB ont signé une pétition pour protester contre le licenciement du Dr Michel Vionnet, à qui il est reproché «un manque de communication et de collaboration avec son chef». PAYERNE, LE 15 JUILLET 2010

«Surcharge de travail, manque de personnel. Dix employés ont quitté le service de chirurgie depuis le début de l'année...» Le syndicat demande aux cantons de Vaud et de Fribourg un audit sur la situation au sein de ce service.

En arrêt de travail depuis l'annonce de son licenciement, le Dr Michel Vionnet est un homme abattu. «Je suis dans cet hôpital depuis six ans, et ils n'ont rien à me reprocher sur mes compétences ou mon travail. Je ne comprends

pas cette décision», souligne-t-il. Son tort? «Un manque de com-

munication et de collaboration avec son chef», explique Christophe Chardonnens, préfet de la Broye fribourgeoise et président du conseil d'administration du HIB. «C'est vrai, nous avons des difficultés à collaborer, mais jamais il n'y a eu de tensions ou de dysfonctionnements dans le service à cause de ça», se défend Michel Vionnet.

Du côté de l'hôpital, le discours est tout autre. «Ça fait

deux ans que nous tentons la conciliation entre ces deux mé-

decins. Leur différend transpire sur tout le service, risquant de saper la confiance du public en l'hôpital.» Le préfet estime donc que «cette procédure de licenciement était inévitable, après deux ans de tentatives de conciliation».

Aux plaintes des 132 pétitionnaires, Christophe Chardonnens répond qu'un audit a déjà été réalisé, ce printemps, à la demande de l'hôpital. «Cet audit a conclu qu'il y avait suffisamment de personnel par rapport à la charge de travail», indique-t-il. Tout le personnel n'est apparemment pas de cet avis. Et veut le faire savoir aux deux cantons partenaires. ■

Pas de convention collective de travail

Autre point d'accrochement que révèle le syndicat du personnel: le statut des employés. A Payerne, l'Hôpital intercantonal de la Broye n'a pas de convention collective de travail, à l'inverse d'autres hôpitaux régionaux vaudois. Car le HIB est une société simple. Il engage son personnel par contrat de droit privé. «Résultat, les conditions de travail sont inférieures sur certains points, par exemple le 5e mois de congé-allaitement qui n'est pas octroyé», dénonce Beatriz Rosende, secrétaire du SSP Vaud. Le syndicat demande dès lors que

le personnel puisse bénéficier des droits et des avantages liés aux établissements de droit public. Un statut que l'hôpital broyard est précisément en passe d'obtenir. Il devrait en effet être transformé en établissement autonome de droit public, sous la surveillance de Vaud et de Fribourg. Dans le cadre de ce projet, le syndicat insiste pour que le HIB s'aligne sur les autres hôpitaux, comme le CHUV ou l'ensemble du Réseau hospitalier fribourgeois. Une situation que la convention à l'étude ne prévoit pas pour l'instant.

«Ça fait deux ans que nous tentons la conciliation entre ces deux médecins»

CHRISTOPHE CHARDONNENS,
PRÉSIDENT DU HIB